

Réf: Dossier 431710

Avis de constitution

SOCIETE « AGROSYNVISION »

Siège GAGNOA QUARTIER BAOURHIO, ROUTE DE SOUBRE, APRES LE CARREFOUR DE CARGILL, Lot ND, Ilot ND

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 07/07/2025, et enregistrés au CEPICI le 21/07/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AGROSYNVISION »

Objet : -PRESTATION ET SERVICE (FORMATION-AUDIT-CONSEIL-SUIVI ET EVALUATION)
-COMMERCE ET TRANSPORT (LOCATION ET VENTE DE VEHICULE)
-BUREAUTIQUE ET INFORMATION
-IMMOBILIER – IMPORT-EXPORT
-PRODUCTION ET VENTE DE PRODUITS AGRICOLES
-VENTE DE MATERIELS ET D'INTRANTS AGRICOLES.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social GAGNOA QUARTIER BAOURHIO, ROUTE DE SOUBRE, APRES LE CARREFOUR DE CARGILL, Lot ND, Ilot ND

Dirigeant(s) M KOUADIO KOUAME EUGENE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-GAG-01-2025-B12-00028 du 03/09/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°00000/GTCA/RC/2025 du 03/09/2025

